

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU 24 AVRIL 2020

COMPTE RENDU

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil départemental, par délibération en date du 29 septembre 2017, la Commission Permanente du Conseil départemental s'est réunie le 24 avril 2020 à onze heures à l'Hôtel du Département en visioconférence, sous la présidence de M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Sont présents :

Mmes et MM. Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Cédric FAURE, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Antoine MOINS, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

M. Daniel CHEVALEYRE à Mme Mireille LEYMONIE.

Absent excusé :

M. Jean-Yves BONY

Les décisions suivantes ont été prises :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

GARANTIE D'EMPRUNT PRÉSENTÉE PAR L'EHPAD LA LOUVIÈRE A AURILLAC – 1 600 000 € – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DIVERS AMÉNAGEMENTS -

- Annulation de la délibération n° 18CP02-01 de la Commission Permanente du 23 février 2018.
- Le Conseil départemental accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 600 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès du Crédit Agricole selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°00002964136.

Les caractéristiques du prêt garanti à contracter auprès du Crédit Agricole pour le financement de travaux d'agrandissement et divers aménagements sont les suivantes : Montant : 1 600 000 € ; Durée totale : 25 ans ; Taux d'intérêt : 1,20 %.

La garantie de la collectivité à hauteur de 50 % est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Agricole, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- Le Conseil départemental s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.
- Adoption de la convention à intervenir entre l'EHPAD La Louvière et le Département pour le contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Agricole et l'EHPAD La Louvière.
- Autorisation est donnée au Président du Conseil départemental pour signer ladite convention et le cas échéant les avenants correspondants et tout acte s'y rapportant.

MARCHÉS PUBLICS FORMALISÉS -

- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer le marché de fourniture, transport et livraison de carburant en vrac pour les centres et parcs routiers départementaux du Cantal (3 lots), et l'avenant de prolongation de la durée du marché d'acquisition, mise en œuvre, maintenance et suivi d'une solution informatisée de gestion financière jusqu'au 31 décembre 2020.

MARCHÉS PUBLICS À PROCÉDURE ADAPTÉE -

- La Commission Permanente prend acte des marchés à procédure adaptée qui ont été attribués entre le 18 février 2020 et le 14 avril 2020.

JEUNESSE

FONDS COMMUNS DES SERVICES D'HÉBERGEMENT -

- Attribution de deux subventions d'un montant global de 1 098 € aux Collège des Portes du Midi de Maurs et de La Ponétie d'Aurillac au titre de la répartition 2020 du Fonds Commun des Services d'Hébergement.

TRANSPORTS NÉCESSITÉS PAR LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES -

- Attribution aux collèges publics d'une aide financière pour un montant global de 45 581 € au titre de la participation aux dépenses occasionnées par les activités pédagogiques selon les modalités précisées.

CHÉQUIER ACTIVITÉS PASSCANTAL - SAISON 2020-2021 -

- Adoption des modalités de mise en place du chéquier activités PASSCANTAL pour la saison 2020-2021 qui intègrent la modification du chèque activités « sportives ou culturelles » de 5 € pour devenir « activités sportives ou culturelles ou de loisirs » de 5 € telles que parcs d'attraction, structures gonflables, aquapark, espace game, ...
- La Commission Permanente prend acte en conséquence de la composition du chéquier PASSCANTAL pour la saison 2020-2021 comme suit : 1 chèque activités sportives ou culturelles pour une adhésion, un abonnement, un stage de 12 € ; 1 chèque activités sportives ou culturelles pour une entrée, découverte de 5 € ; 1 chèque activités sportives ou culturelles ou de loisirs pour une entrée, découverte de 5 € ; 2 chèques cinéma de 3 € ; 2 chèques achat de livres ou partition de musique de 4,50 € ; 4 chèques « Mobilité » - Cantal Lib'/Stabus de 1,50 € ; 2 chèques activités saisonnières estivales ou hivernales de 8 € ; 2 chèques « ski alpin » de 8 € ; 5 chèques accueil de loisirs/séjours de 5 €.
- La Commission Permanente prend acte que le chéquier est accessible au prix de 8 € pour une valeur totale de 100 €.
- Adoption de la convention à établir pour la campagne 2020-2021 entre le Conseil départemental et chaque partenaire du dispositif qui prévoit, notamment, la possibilité de ne pas avoir de professionnel qualifié pour l'encaissement du nouveau chèque activités « sportives ou culturelles ou de loisirs » de 5 € lorsqu'il s'agit de régler une entrée dans une structure dite de loisirs (parcs d'attractions, structures gonflables, aquapark, espace game ...).
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer ladite convention avec chacun des partenaires du dispositif.

PATRIMOINE – PROGRAMMATION 2020 -

- Attribution de subventions pour un montant global de 152 399 € dans le cadre de la programmation 2020 pour la restauration du patrimoine comme suit : Monuments historiques neuf subventions pour un montant total de 68 795 € ; Patrimoine rural non protégé quatre subvention pour un montant total de 70 787 € ; Objets mobiliers non protégés trois subventions pour un montant total de 12 817 €.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES POUR L'ACQUISITION D'UN SITE INTERNET POUR LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES -

- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour effectuer une demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du projet d'acquisition d'un site Internet pour les Archives départementales.

CONVENTION TYPE POUR LE PRÊT DE DOCUMENTS D'ARCHIVES -

- Adoption de la convention type de prêt de documents d'archives entre le Département du Cantal et les établissements demandeurs.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer lesdites conventions de prêt à intervenir dans ce cadre et à en rendre compte lors des Commissions Permanentes suivantes, à raison d'un compte rendu trimestriel à minima.

CONVENTION DE DON DES ARCHIVES D'ANDRÉ PUECH -

- Adoption de la convention de don des archives d'André PUECH aux Archives départementales du Cantal.
- Autorisation est donnée au Président du Conseil départemental pour signer ladite convention.

CONVENTION POUR LE DÉPÔT ET LA MISE EN VALEUR DU FONDS VINCENT FLAURAUD -

- Adoption de la convention de dépôt et de mise en valeur du fonds Vincent FLAURAUD à intervenir entre le déposant Vincent FLAURAUD et le dépositaire le Conseil départemental.
- Autorisation est donnée au Président du Conseil départemental pour signer ladite convention.

EMPLOI

SÉLECTION DES OPÉRATIONS FSE - APPEL À PROJETS 2020 - ACCOMPAGNEMENT OPÉRATION N°201904038 INTITULÉE « APPRENDRE LE FRANÇAIS POUR L'INTÉGRATION DANS LE CANTAL 2020 » DÉPOSÉE PAR L'ASSOCIATION FORMATION INSERTION TRAVAIL -

- Décision est prise de programmer 58 000 € de Fonds Social Européen au titre de la convention de subvention globale FSE n° 201700014, sur un montant total éligible de 82 000 € soit un taux de cofinancement FSE de 70,73 %, à l'association FIT pour l'opération n°201904038 « Apprendre le français pour l'intégration dans le Cantal 2020 ».
- Autorisation est donnée de verser une avance de 50 % de la subvention programmée au bénéficiaire, soit 29 000 €, sous réserve de la signature de la convention attributive d'aide FSE.
- Autorisation est donnée au Président du Conseil départemental pour signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.

SÉLECTION DES OPÉRATIONS FSE - APPEL À PROJETS 2020 - ACCOMPAGNEMENT OPÉRATION N°201904008 INTITULÉE « 2020 COUP DE POUCE SANTÉ (SÉANCES DE PSYCHOLOGUES ET/OU D'OSTÉOPATHES) » DÉPOSÉE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL -

- Décision est prise de programmer 30 000 € de Fonds Social Européen au titre de la convention de subvention globale FSE n° 201700014 sur un montant total éligible de 30 000 € soit un taux de cofinancement FSE de 100 % Conseil départemental du Cantal pour l'opération n°201904008 « 2020 Coup de pouce Santé ».
- Autorisation est donnée au Président du Conseil départemental pour signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.

SÉLECTION DES OPÉRATIONS FSE - APPEL À PROJETS 2020 - ACCOMPAGNEMENT OPÉRATION N°201904023 INTITULÉE « 2020 ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES DE 16 À 35 ANS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI DANS LE CADRE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE » DÉPOSÉE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL -

- Décision est prise de programmer 48 000 € de Fonds Social Européen au titre de la convention de subvention globale FSE n° 201700014 sur un montant total éligible de 48 000 € soit un taux de cofinancement FSE de 100 % Conseil départemental du Cantal pour l'opération n°201904023 « Accompagnement des jeunes de 16 à 35 ans éloignés de l'emploi dans le cadre de mise en situation professionnelle ».
- Autorisation est donnée au Président du Conseil départemental pour signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.

SÉLECTION DES OPÉRATIONS FSE - APPEL À PROJETS 2020 - ACCOMPAGNEMENT OPÉRATION N°201904018 INTITULÉE « PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT À LA MOBILITÉ » DÉPOSÉE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL -

- Décision est prise de programmer 80 000 € de Fonds Social Européen au titre de la convention de subvention globale FSE n° 201700014 sur un montant total éligible de 80 000 € soit un taux de cofinancement FSE de 100 % Conseil départemental du Cantal pour l'opération n°201904018 « 2020 Parcours d'accompagnement à la mobilité ».
- Autorisation est donnée au Président du Conseil départemental pour signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.

SÉLECTION DES OPÉRATIONS FSE - APPEL À PROJETS 2020 - ACCOMPAGNEMENT OPÉRATION N°201903919 INTITULÉE « DISPOSITIF IMPACT CANTAL 2020 » DÉPOSÉE PAR L'ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN CONTRATS AIDÉS (AFAPCA) -

- Décision est prise de programmer 26 737,44 € de Fonds Social Européen au titre de la convention de subvention globale FSE n° 201700014 sur un montant total éligible de 38 737,44 € soit un taux de cofinancement FSE de 69,02 % à l'AFAPCA pour l'opération n°201903919 « Dispositif IMPACT Cantal 2020 ».
- Autorisation est donnée de verser une avance de 50 % de la subvention programmée au bénéficiaire, soit 13 368,72 €, sous réserve de la signature de la convention attributive d'aide FSE.
- Autorisation est donnée au Président du Conseil départemental pour signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.

SÉLECTION DES OPÉRATIONS FSE - APPEL À PROJETS 2020 - ACCOMPAGNEMENT OPÉRATION N°201903981 INTITULÉE « DISPOSITIF INTÉGRACODE 2020 » DÉPOSÉE PAR L'ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN CONTRATS AIDÉS (AFAPCA) -

- Décision est prise de programmer 27 352 € de Fonds Social Européen au titre de la convention de subvention globale FSE n° 201700014 sur un montant total éligible de 31 352 € soit un taux de cofinancement FSE de 87,25 % à l'AFAPCA pour l'opération n°201903981 « Dispositif Intégracode 2020 ».
- Autorisation est donnée de verser une avance de 50 % de la subvention programmée au bénéficiaire, soit 13 676 €, sous réserve de la signature de la convention attributive d'aide FSE.
- Autorisation est donnée au Président du Conseil départemental pour signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.

SÉLECTION DES OPÉRATIONS FSE - APPEL À PROJETS 2020 - ACCOMPAGNEMENT OPÉRATION N°201903995 INTITULÉE « INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI DANS LE CANTAL PAR LE SPORT EN 2020 » DÉPOSÉE PAR L'ASSOCIATION DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP VERS DES LOISIRS INTÉGRÉS ET RÉGULIERS (DAHLIR) -

- Décision est prise de programmer 18 040,10 € de Fonds Social Européen au titre de la convention de subvention globale FSE n° 201700014 sur un montant total éligible de 23 040,10 € soit un taux de cofinancement FSE de 78,30 % à l'association DAHLIR pour l'opération n° 201903995 « Insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées de l'emploi dans le Cantal par le sport en 2020 ».
- Autorisation est donnée de verser une avance de 50 % de la subvention programmée au bénéficiaire, soit 9 020,05 €, sous réserve de la signature de la convention attributive d'aide FSE.
- Autorisation est donnée au Président du Conseil départemental pour signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.

SÉLECTION DES OPÉRATIONS FSE - APPEL À PROJETS 2020 - ACCOMPAGNEMENT OPÉRATION N°201904050 INTITULÉE « AGIR PRO – UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL POUR UNE INSERTION PROFESSIONNELLE RENFORCÉE DES NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES RSA DU DÉPARTEMENT DU CANTAL EN 2020 » DÉPOSÉE PAR L'ASSOCIATION AURORE -

- Décision est prise de programmer 170 684,83 € de Fonds Social Européen au titre de la convention de subvention globale FSE n° 201700014 sur un montant total éligible de 170 684,83 € soit un taux de cofinancement FSE de 100 % à l'association AURORE pour l'opération n° 201904050 « AGIR PRO - Un accompagnement global pour une insertion professionnelle renforcée des nouveaux bénéficiaires RSA du département du Cantal en 2020 ».
- Autorisation est donnée de verser une avance de 50 % de la subvention programmée au bénéficiaire, soit 85 342,41 €, sous réserve de la signature de la convention attributive d'aide FSE.
- Autorisation est donnée au Président du Conseil départemental pour signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.

SÉLECTION DES OPÉRATIONS FSE - APPEL À PROJETS 2020 - ACCOMPAGNEMENT OPÉRATION N°201904111 INTITULÉE « AGIR 15 – ACCOMPAGNEMENT GLOBAL POUR UNE INTÉGRATION RENFORCÉE DES PUBLICS PRIMO-ARRIVANTS RÉFUGIÉS DU DÉPARTEMENT DU CANTAL EN 2020 » DÉPOSÉE PAR L'ASSOCIATION AURORE -

- Décision est prise de programmer 54 000 € de Fonds Social Européen au titre de la convention de subvention globale FSE n° 201700014 sur un montant total éligible de 54 000 € soit un taux de cofinancement FSE de 100 % à l'association AURORE pour l'opération n° 201904111 « AGIR 15 - Accompagnement global pour une intégration renforcée des publics primo-arrivants réfugiés du département du Cantal en 2020 ».
- Autorisation est donnée de verser une avance de 50 % de la subvention programmée au bénéficiaire, soit 27 000 €, sous réserve de la signature de la convention attributive d'aide FSE.
- Autorisation est donnée au Président du Conseil départemental pour signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.

APPELS A PROJETS FSE 2020-2021 – SUBVENTION GLOBALE FSE 2018-2020 -

- Validation de l'appel à projets « Appel à projets FSE 2020 – Coordination – CD Cantal » relatif à la coordination et à l'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire.
- Validation de l'appel à projets « Appel à projets FSE 2020 – Mobilisation – CD Cantal » relatif à la mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion.
- Validation de l'appel à projets « Appel à projets FSE 2020-2021 – SIAE – CD Cantal » relatif à la mise en situation de travail des personnes éloignées de l'emploi dans les ateliers-chantiers d'insertion et les associations intermédiaires.
- Autorisation est donnée au Président du Conseil départemental pour signer tout document afférent au suivi des appels à projets.

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE PÔLE EMPLOI ET LE DÉPARTEMENT DU CANTAL POUR L'APPROCHE GLOBALE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT DES DIFFICULTÉS SOCIALES ET PROFESSIONNELLES -

- Adoption de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat entre le Conseil départemental du Cantal et Pôle emploi, relative à l'approche globale de l'accompagnement des demandeurs d'emploi ayant des difficultés sociales et professionnelles, pour la période 2018-2020.
- Autorisation est donnée au Président pour signer ledit avenant n° 1.

APPUI AUX SERVICES DE REMPLACEMENT -

- Attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 € à l'Association Terre Entraide Cantal pour le suivi administratif, l'aide à l'organisation du travail et l'accompagnement de la famille lors d'un décès. Cette aide est calculée au taux de 80 % sur la base d'une dépense subventionnable plafonnée à 18 750 € TTC.

OUVERTURE**ADAPTATION DU PROGRAMME MATÉRIEL 2020 -**

- Adoption du programme matériel 2020 pour un montant global de 1 425 000 € ; du programme complémentaire pour un montant global de 261 000 € et du programme LOA pour un montant global de 231 000 €.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental pour engager les consultations et pour signer les marchés correspondants.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2020 DES INTERVENTIONS SUR OUVRAGES D'ART -

- Adoption de la liste des opérations envisagées en 2020 pour l'exécution du programme d'entretien et de Grosses Réparations d'Ouvrages d'Art.

RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL : NUMÉROTATION DE LA VOIE DE NEUVIALLE (COMMUNE DE ST-ETIENNE DE CHOMEIL) EN RD 405 -

- Validation de la numérotation en RD405 de la nouvelle voie créée sur la Commune de Neuvialle à l'occasion des travaux d'aménagement de la RD3.
- Validation du classement de cette section en route de 3^{ème} catégorie.

RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL : NUMÉROTATION DE LA VOIE DE SORTIE DE LA RN 122 EN DIRECTION DE CAYROLS ET PARLAN EN RD 433 -

- Validation de la numérotation de la voie de sortie de la RN122 en direction des Communes de Cayrols et Parlan en RD433.
- Validation du classement de cette section en route de 3^{ème} catégorie.

RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL : NUMÉROTATION DES VOIES DE MAISONNEUVE (COMMUNE DE JABRUN) EN RD 965 -

- Validation de la numérotation des voies de Maisonneuve en RD 965.
- Validation du classement de cette section en route de 3^{ème} catégorie.

RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL : RENUMÉROTATION DES SECTIONS DE L'ANCIENNE RD 926 SITUÉES ENTRE ROFFIAC ET SAINT-FLOUR SUITE À LA RÉALISATION DU CONTOURNEMENT DE SAINT-FLOUR -

- Validation de la nouvelle numérotation de la RD 926 traversant l'agglomération de Roffiac en RD 540 et du classement de cette section en 3^{ème} catégorie.
- Validation de la nouvelle numérotation de la RD 926 du giratoire de Mazerat jusqu'au giratoire en RD 921 et du classement de cette section en 1^{ère} catégorie – niveau 1 comme le reste de la RD 921.
- Validation de la nouvelle numérotation de la RD 926 traversant l'agglomération de St-Flour du giratoire d'Allauzier jusqu'au giratoire de la ville basse en RD 621 et du classement de cette section en 1^{ère} catégorie - niveau 2A.

TRANSFERT DE DOMANIALITÉ D'UN DÉLAISSÉ DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 12 – COMMUNE DU FALGOUX -

- Avis favorable au transfert de domanialité d'un délaissé de la Route Départementale n° 12 dans le domaine public de la Commune de Le Falgoux.

ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 14 – AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ AUX ABORDS DU PN 211 – CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA SNCF RÉSEAU, LA RÉGION AURA ET LE DÉPARTEMENT -

- Annulation de la délibération n°19CP03-29 du Conseil départemental en date du 12 avril 2019 concernant cette affaire.
- Prise en considération des travaux d'aménagement de la Route Départementale n°14 aux abords du PN211 et de participer au financement de l'opération décrite ci-dessous, selon la clé de répartition suivante :

	Achat de la maison		Démolition et remise en état du terrain		Travaux Routiers et études		Total	
Région Aura	100%	40 000 €	0%	- €	0%	- €	100%	40 000 €
Département CD15	0%	- €	0%	- €	100%	40 000 €	100%	40 000 €
SNCF Réseau	0%	- €	100%	80 000 €	0%	- €	100%	80 000 €
TOTAL	100%	40 000 €	100%	80 000 €	100%	40 000 €	100%	160 000 €

La clé de répartition précitée est uniquement valable pour la phase couverte par la présente convention.

- Adoption de la convention tripartite entre la SNCF, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil départemental relative à la participation et au financement de la sécurisation du passage à niveau n°211 sur la Route Départementale n° 14 à Ferrières-Saint-Mary.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental pour signer ladite convention et les actes y afférent.

ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 39 – AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE DU BOURG DE PRADIERS – COMMUNE DE PRADIERS -

- Prise en considération des travaux d'aménagement de la RD 39 en traverse du bourg de Pradiers, Commune de Pradiers, pour un montant de participation estimé à 36 819 €.
- Adoption de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à titre gratuit à conclure avec la Commune de Pradiers fixant les modalités techniques et administratives de réalisation des travaux.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 679 – AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE DU BOURG DE MARCENAT – COMMUNE DE MARCENAT -

- Prise en considération des travaux d'aménagement de la RD 679 en traverse du bourg de Marcenat, Commune de Marcenat, pour un montant de participation estimé à 2 695 €.
- Adoption de la convention avec la Commune de Marcenat fixant les modalités d'intervention financière du Département.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 922 – AMÉNAGEMENT DE CRÉNEAUX DE DÉPASSEMENT DANS LE SENS SAINT-MARTIN-VALMEROUX – JUSSAC ET AMÉNAGEMENT DES CARREFOURS RD922 - RD42 ET RD922 - RD542 -

- Prise en considération des travaux d'aménagement de la RD 922 pour la réalisation de créneaux de dépassement dans le sens Saint-Martin-Valmeroux → Jussac et le traitement des carrefours RD 922 - RD 42 et RD 922 - RD 542, pour un montant de 2 700 000 € TTC.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer tous les actes nécessaires relatifs aux demandes de subventions.

AMÉNAGEMENTS DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 678 - ACQUISITION DE TERRAINS NÉCESSAIRES - PAS DE DUP (ARTICLE 1042) -

- Acquisition de terrains nécessaires à l'aménagement de la RD 678 pour l'aménagement Moussages Trizac sur la Commune de Moussages, sans DUP (article 1042 du Code Général des Impôts). L'engagement financier du Département est de 350 €.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental ou son délégué pour signer les actes liés à cette acquisition et pour régler les frais y afférent.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président de solliciter l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code Général des Impôts.

AMÉNAGEMENTS DES ROUTES DÉPARTEMENTALES N° 922 ET 678 - ACQUISITION DE TERRAINS NÉCESSAIRES - PAS DE DUP (ARTICLE 1042) -

- Acquisition de terrains nécessaires à l'aménagement des routes départementales sur les Communes de Jaleyrac - RD 922 pour le créneau de dépassement La Beysserre et de Moussages, et de Trizac - RD 678 pour l'aménagement Moussages Trizac, sans D.U.P. (article 1042 du Code Général des Impôts). L'engagement financier du Département est de 6 533,58 €.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental à établir et signer les actes authentiques en la forme administrative correspondants et à régler les frais y afférent.
- Autorisation est donnée aux Vice-présidents ayant une délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisitions ou de vente de biens meubles ou immeubles pour représenter le Département en sa qualité d'acquéreur et à ce titre signer les actes à intervenir dans ces affaires.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président de solliciter l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code Général des Impôts.

AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 926 – ACQUISITION DE TERRAINS NÉCESSAIRES – INDEMNISATION D'UN FERMIER -

- Indemnisation d'un exploitant agricole pour l'acquisition de parcelles nécessaires à l'aménagement de la Route Départementale n° 926 sur la Commune de Roffiac pour le contournement de Saint-Flour. L'indemnisation accordée est d'un montant de 305,30 €.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental ou son délégué pour signer la convention d'indemnisation à intervenir dans cette affaire.

SOLIDARITÉ SOCIALE

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT DU CANTAL ET LA BANQUE DE FRANCE POUR L'ORGANISATION ET L'ANIMATION DE SÉANCES COLLECTIVES D'INFORMATIONS BUDGÉTAIRES, ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES -

- Adoption de la convention de partenariat entre le Département du Cantal et la Banque de France pour l'organisation et l'animation de séances collectives d'informations budgétaires, économiques et financières.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil départemental pour signer ladite convention.

CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION D'EDF AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT POUR L'ANNÉE 2020 -

- Adoption de la convention relative à la participation d'EDF au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) 2020.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer ladite convention.

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

CONTRAT CANTAL DÉVELOPPEMENT 2016-2021 - AMÉNAGEMENT DE LA SALLE D'EXPOSITION PERMANENTE LE « GRENIER DE LILI » (2^{ÈME} TRANCHE) -

- Attribution d'une subvention de 25 500 € à la Communauté de Communes de Saint-Flour Communauté pour le projet d'aménagement de la salle d'exposition permanente « Le grenier de Lili » à Malbo (2^{ème} tranche) sur la base d'une dépense éligible de 85 000 € HT. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021.

FCS 2016-2018 : TRANSFERT DE LA SUBVENTION DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-CANTALÈS AU SYNDICAT DES EAUX DE LA BERTRANDE INHÉRENT AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE -

- La Commission Permanente prend acte du transfert de la compétence « eau potable » de la Commune de Saint-Martin-Cantalès au profit du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Bertrande.
- Validation du transfert de la subvention attribuée à la Commune de Saint-Martin-Cantalès au profit du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Bertrande pour la restructuration et la sécurisation du système de distribution d'eau potable d'un montant de 31 800 € pour une dépense éligible de 212 000 €.

AVIS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL CONCERNANT LA MODIFICATION N°2 DU PLU DE LA COMMUNE DE VALETTE -

- La Commission Permanente émet un avis favorable à la modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Valette.

FONDS CANTAL ANIMATION -

- Attribution de subventions dans quatre cantons pour un montant total de 6 600 € au titre du dispositif d'aides Fonds Cantal Animation.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS -

- Attribution de deux subventions pour un montant total de 1 100 € dans le cadre du soutien à des associations ou organismes divers pour l'organisation de manifestations.

RÉSEAU DE SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES DES RIVIÈRES DU CANTAL - ANNÉE 2020 -

- Validation du plan de financement prévisionnel pour la mise en œuvre en 2020 du Réseau Complémentaire Départemental de suivi de la qualité des cours d'eau du Cantal comme suit :

	Assiette éligible	Taux d'intervention	Montant de la contribution
Agence de l'eau Adour-Garonne	27 051 € HT	60 % du HT	16 231 €
Département du Cantal	Reste à charge		18 209 €
			34 440 €

- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour la mise en œuvre du Réseau Complémentaire Départemental de suivi de la qualité des eaux superficielles.

CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA CABA POUR LE SUIVI DE SES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT POUR 2019-2020 -

- Adoption de la convention entre le Conseil départemental et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, formalisant les conditions de réalisation et de financement des prestations de visites d'installations d'assainissement de la CABA sur la période 2019-2020 et l'engagement des dépenses correspondantes.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer ladite convention.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne au taux de 50 % de la dépense restant à sa charge.

TERRITORIALISATION DES SERVICES

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'EMPLACEMENTS SUR LES PYLÔNES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU PROFIT DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES -

- Validation de la convention type avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise à disposition d'emplacements sur les stations radiotéléphoniques du Département dans le cadre du programme « sites prioritaires » développé par la Région.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président pour signer les conventions subséquentes.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

Date de publication le : 29 avril 2020

Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées.